

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2005 - Convocation du 23/09/2005
Compte rendu affiché le : 07/10/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZULI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. GOSSET (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); Mme WYMANN (pouvoir à M. CHATUT); M. OLLIVIER (pouvoir à M. AUROY); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Convention Cadre/Collaboration avec les communes - CEL

Les communes acceptant de collaborer avec Neuville dans le cadre du Contrat Educatif Local sont amenées à participer à la réalisation des opérations les intéressant et ayant fait l'objet d'inscription d'enfants.

Afin de prévoir au cas par cas les modalités pratiques réglant les relations entre Neuville et les villes intéressées, il est proposé d'adopter une convention cadre joint en annexe avec les conventions. Il s'agit d'un document administratif classique permettant d'homogénéiser les relations entre Neuville-sur-Saône et les villes partenaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat Enfance,
- **ADOpte la convention cadre à proposer aux communes du Val de Saône désirant s'associer au fonctionnement et aux activités du CEL,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à leur signature dès lors que les actions faisant l'objet des conventions seront inscrites dans le CEL en cours d'exécution.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 septembre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07/10/2005
Publication ou affichage du 07/10/2005
Paul LAFFLY,
Maire.